

Communiqué de presse – 14 octobre 2014

TRANSFERT DES ACTIONS GLOBAL ECOPOWER AU GROUPE DE COTATION E2 (OFFRE AU PUBLIC) SUR ALTERNEXT PARIS A COMPTER DU 16 OCTOBRE 2014

Aix-en-Provence (France), le 14 octobre 2014. Global EcoPower (FR0011289198 - ALGEP), constructeur "clés en main" de centrales autonomes de production d'électricité mettant en œuvre des énergies renouvelables, va transférer ses actions du groupe de cotation EA (placement privé) au groupe de cotation E2 (offre au public) du marché Alternext Paris à compter du 16 octobre 2014.

Global EcoPower annonce l'enregistrement, par l'Autorité des marchés financiers (AMF), de son Document de base, sous le numéro I.14-064 en date du 13 octobre 2014, et l'obtention du visa n°14-547 en date du 13 octobre 2014 sur la Note d'opération relative au transfert des 4 707 766 actions constituant le capital de la société du groupe de cotation EA (Placement privé) au groupe de cotation E2 (Offre au public) du marché Alternext Paris.

Des exemplaires du Document de base, enregistré sous le numéro I.14-064, et de la Note d'opération, visa n°14-547, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Global EcoPower, 75 rue Denis Papin 13587 Aix-en-Provence Cedex, et sur les sites www.global-ecopower.com, Espace Investisseurs, et www.amf-france.org.

Ce transfert de compartiment des actions de la société a pour but :

- d'augmenter la liquidité du titre ;
- d'accroître la notoriété de la société ;
- de pouvoir envisager de faire appel au marché pour disposer des liquidités nécessaires afin d'acquérir les droits de projets identifiés, de les construire puis de les vendre à des tiers.

Le transfert des actions GEP du groupe de cotation EA à E2 sera effectif à compter de la séance de Bourse du 16 octobre 2014. Dans le cadre de ce transfert, il est précisé que la société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni au placement de titres existants.

Atout Capital, Listing Sponsor de Global EcoPower, a accompagné le transfert de compartiment des actions GEP.

FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques liés à la société et à son activité concernent notamment :

- Risque lié à un unique client à ce jour : n'ayant vendu jusqu'à présent ses projets qu'à un seul client Leonidas & Associates GmbH, Global EcoPower est soumis à un risque de dépendance client. Néanmoins, dans le cas où le Groupe Leonidas & Associates ne souhaiterait pas donner suite à un projet proposé par Global EcoPower ou n'offrirait pas un montant suffisant, la société pourrait retenir d'autres clients qui ont répondu à l'offre de Global EcoPower.

- Risques liés au développement d'une nouvelle activité : ayant mené à bien, depuis deux ans, l'ensemble des projets vendus à un tiers-investisseur « avant construction », Global EcoPower souhaite désormais modifier sa stratégie. Cette nouvelle stratégie (vente « après construction ») permettra à la société de générer un chiffre d'affaires et des marges plus importants que dans le cas actuel de pré-commercialisation. Cette nouvelle activité nécessite que Global EcoPower soit en mesure de trouver les financements nécessaires pour supporter l'intégralité des coûts durant la construction. A ce jour, Global EcoPower a procédé à l'acquisition de deux projets éoliens et vient de démarrer la phase de construction du projet de Vay Marsac. La Société ne dispose donc pas d'historique sur cette nouvelle activité. La société doit maîtriser les risques opérationnels inhérents au lancement de la nouvelle activité. Si la société ne parvenait pas à maîtriser ces risques liés à cette nouvelle activité, les objectifs et les résultats de la Société pourraient en être affectés.

- Risques liés à la recherche de financement : afin de développer une activité de construction de centrales éoliennes ou photovoltaïques avant revente, la société va devoir trouver des financements externes. Le renchérissement du coût du crédit sur les marchés internationaux, la détérioration générale des marchés financiers en lien avec la crise des dettes souveraines en Europe ont contribué à la détérioration de l'environnement économique des secteurs éolien et photovoltaïque, entre autre, et ont pour conséquence de rendre plus difficile l'accès au financement pour les sociétés de ces secteurs. Toute détérioration des conditions économiques et notamment l'accès réduit au financement de projets pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la nouvelle activité, ainsi que sur la liquidité de la société, sa situation financière et ses résultats.

- Risques liés à la volatilité du chiffre d'affaires : avec la nouvelle stratégie initiée par Global EcoPower, les centrales seront vendues une fois construites. En fonction, des projets le chiffre d'affaires et le résultat de la société peuvent varier significativement d'un exercice à l'autre. Par conséquent, le chiffre d'affaires de la société pour un exercice social donné pourrait ne pas refléter nécessairement l'évolution de ses activités à plus long terme et ne pas être un indicateur pertinent de ses résultats futurs.

Les autres facteurs de risques liés à la société et à son activité concernent :

- Risques opérationnels :
 - Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés ;
 - Risques liés au non-paiement des clients ;
 - Risques liés aux sous-traitants ;

- Risques liés aux activités éoliennes et photovoltaïques de la société :
 - Risques liés aux mesures gouvernementales ;
 - Risques liés au nombre limité de projets éoliens ;
 - Risques liés aux fluctuations du prix des équipements éoliens ;
 - Risques liés aux évolutions technologiques pour les équipements photovoltaïques ;
 - Risques liés à la construction ;
 - Risques liés aux atteintes à l'environnement naturel et humain lors de la construction des centrales ;
 - Risques liés au raccordement ;
 - Risques liés à la concurrence ;
 - Risques liés à d'éventuels recours de tiers ;

- Risques liés aux conditions climatiques ;
- Risques liés à l'évolution des prix de vente de l'électricité ;
- Risques liés à l'évolution du coût des autres énergies en France ;

- Contrôle interne ;

- Risques sociaux ;

- Risques de liquidité ;

- Risques de marché :
 - Risque de change ;
 - Risque de taux ;
 - Risque sur actions ;
 - Risque de dilution ;
 - Risque hors-bilan ;

- Risques juridiques ;

- Assurances et couvertures de risque ;

- Risques industriels et liés à l'environnement.

A propos de Global EcoPower

Global EcoPower (GEP) est un constructeur "clés en main" de centrales autonomes de production d'électricité mettant en œuvre des énergies renouvelables. GEP est cotée sur le marché NYSE Alternext à Paris de NYSE Euronext (code ISIN : FR0011289198 - mnémo : ALGEP).

Contacts

Global EcoPower Thierry DARIER Relation investisseurs Tél. : + 33 442 245 016 contact@global-ecopower.com	ACTUS Finance Mathieu OMNES Relation investisseurs Tél. : + 33 (1) 72 74 81 87 momnes@actus.fr	ACTUS Finance Jean-Michel MARMILLON Relation presse Tél. : + 33 (1) 53 67 07 80 jmmarmillon@actus.fr
---	--	---

RESUME DU PROSPECTUS

Visa AMF n°14-547 en date du 13 octobre 2014

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d' « Eléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un Prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

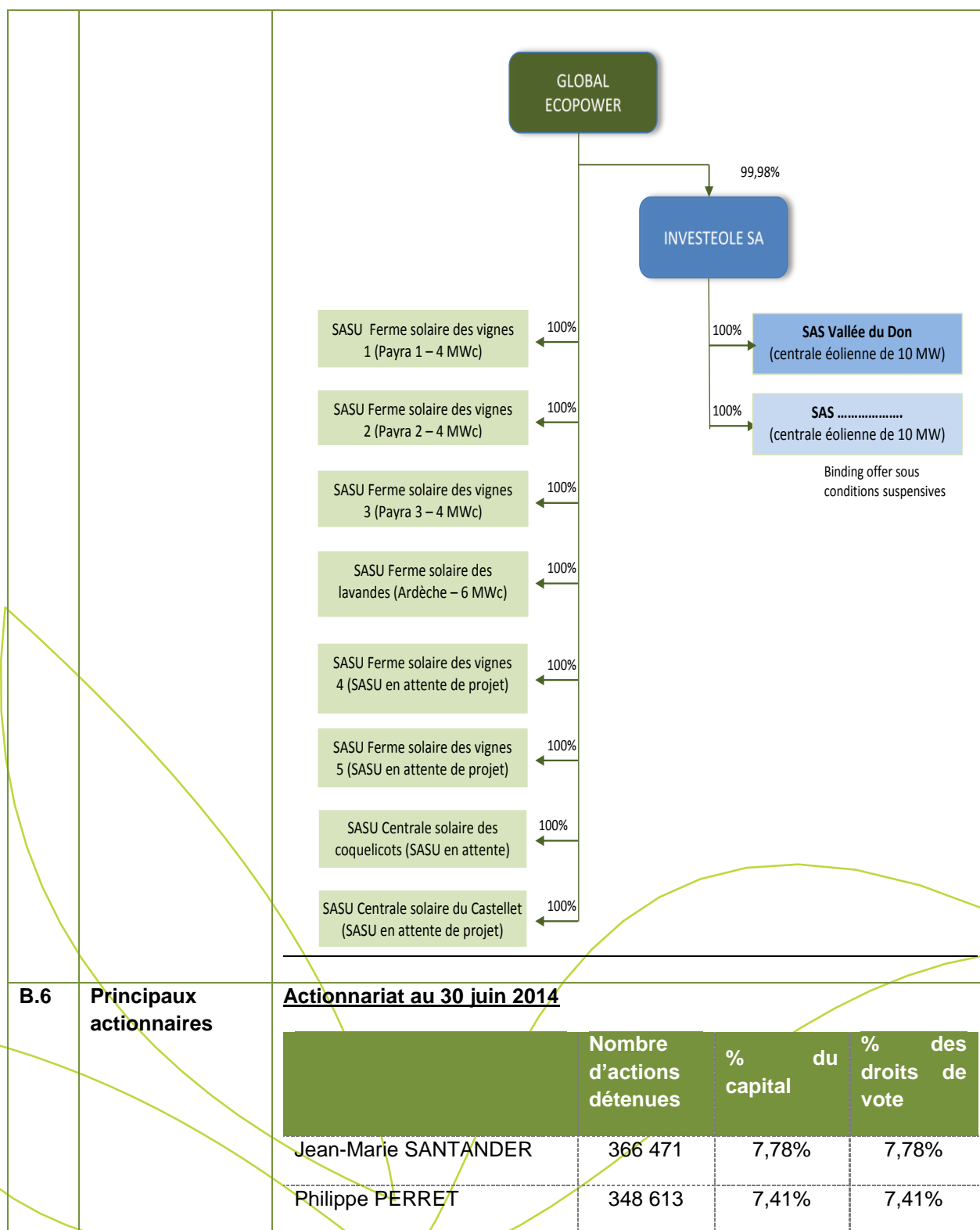
Section A - Avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'Émetteur à l'utilisation du Prospectus	Sans objet
Section B - Informations sur l'émetteur		
B.1	Dénomination sociale et sigle	<ul style="list-style-type: none"> - Dénomination sociale : Global EcoPower S.A. (la « Société ») - Sigle : GEP
B.2	Siège social / Forme juridique /	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : 75 rue Denis Papin, 13 857 Aix en Provence CEDEX 3 - Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration - Droit applicable : Droit français

	Droit applicable / Pays d'origine	- Pays d'origine : France																									
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>Global EcoPower recherche, conçoit, développe (photovoltaïque), et construit "clés en mains" des centrales autonomes de production d'électricité mettant en œuvre des énergies renouvelables : éolien et photovoltaïque.</p> <table border="1" data-bbox="542 571 1431 1137"> <thead> <tr> <th data-bbox="542 571 785 739">Chiffre d'affaires et marge brute par secteur d'activité en k€</th> <th data-bbox="785 571 948 739">2011 (12 mois)</th> <th data-bbox="948 571 1110 739">2012 (12 mois)</th> <th data-bbox="1110 571 1273 739">2013 (12 mois)</th> <th data-bbox="1273 571 1431 739">2014 (6 mois)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="542 739 785 840">Chiffre d'affaires Eolien</td> <td data-bbox="785 739 948 840">-</td> <td data-bbox="948 739 1110 840">5.534 k€</td> <td data-bbox="1110 739 1273 840">12.363 k€</td> <td data-bbox="1273 739 1431 840">2.508 k€</td> </tr> <tr> <td data-bbox="542 840 785 940">Marge brute Eolien</td> <td data-bbox="785 840 948 940">-</td> <td data-bbox="948 840 1110 940">2.094 k€</td> <td data-bbox="1110 840 1273 940">5.558 k€</td> <td data-bbox="1273 840 1431 940">1.117 k€</td> </tr> <tr> <td data-bbox="542 940 785 1041">Chiffre d'affaires Solaire</td> <td data-bbox="785 940 948 1041">16.126 k€</td> <td data-bbox="948 940 1110 1041">88 k€</td> <td data-bbox="1110 940 1273 1041">81 k€</td> <td data-bbox="1273 940 1431 1041">-</td> </tr> <tr> <td data-bbox="542 1041 785 1137">Marge brute Solaire</td> <td data-bbox="785 1041 948 1137">Nd*</td> <td data-bbox="948 1041 1110 1137">- 101 k€</td> <td data-bbox="1110 1041 1273 1137">- 577 k€</td> <td data-bbox="1273 1041 1431 1137">-</td> </tr> </tbody> </table> <p>La Société Global EcoPower est une entreprise structurée, dotée d'une équipe expérimentée, qui maîtrise l'ensemble du processus de construction des centrales, allant du développement (pour le photovoltaïque uniquement) au raccordement et à leur exploitation.</p> <p>Jusqu'à, Global EcoPower vendait le projet à son client avant construction (vente « avant construction »). C'est à dire que le tiers-investisseur intervenait dès l'acquisition des droits, à chaque fois en faisant l'acquisition des sociétés de projet disposant de toutes les autorisations pour construire et exploiter les centrales.</p> <p>Dorénavant Global EcoPower souhaite pour les nouveaux projets vendre les centrales une fois construites lui permettant ainsi de générer un chiffre d'affaires et des marges plus importantes que dans le cas actuel la vente « avant construction »..</p> <p>D'une manière générale, la Société Global EcoPower intervient dans toutes les étapes menant au développement et à la construction de centrales autonomes de production d'électricité et notamment à l'ensemble des étapes d'un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche foncière, établissement et signature des baux, 	Chiffre d'affaires et marge brute par secteur d'activité en k€	2011 (12 mois)	2012 (12 mois)	2013 (12 mois)	2014 (6 mois)	Chiffre d'affaires Eolien	-	5.534 k€	12.363 k€	2.508 k€	Marge brute Eolien	-	2.094 k€	5.558 k€	1.117 k€	Chiffre d'affaires Solaire	16.126 k€	88 k€	81 k€	-	Marge brute Solaire	Nd*	- 101 k€	- 577 k€	-
Chiffre d'affaires et marge brute par secteur d'activité en k€	2011 (12 mois)	2012 (12 mois)	2013 (12 mois)	2014 (6 mois)																							
Chiffre d'affaires Eolien	-	5.534 k€	12.363 k€	2.508 k€																							
Marge brute Eolien	-	2.094 k€	5.558 k€	1.117 k€																							
Chiffre d'affaires Solaire	16.126 k€	88 k€	81 k€	-																							
Marge brute Solaire	Nd*	- 101 k€	- 577 k€	-																							

		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de sociétés support de programme détenant toutes les autorisations, - Etudes techniques et modélisations, - Optimisation technique et financière, - Demandes administratives, - Recherche des différents fournisseurs, - Ordonnancement, pilotage et coordination. <p><u>Pour l'éolien en France</u>, Global EcoPower ne développe pas en interne les centrales et se positionne pour acquérir des projets disposant de toutes les autorisations nécessaires et prêts à construire. Les centrales sont ensuite construites "clé en mains" pour le compte de tiers investisseurs. La Société ne conserve pas les centrales construites.</p> <p><u>Pour le photovoltaïque</u>, la Société poursuit le développement de projets photovoltaïques afin d'obtenir toutes les autorisations et permis de construire.</p> <p>La Société Global EcoPower réalise ces différentes tâches en faisant intervenir, à ses côtés, des spécialistes du secteur allant du développement à la construction des centrales et a conclu des partenariats avec des prestataires européens.</p>
<p>B.4a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>Au début du second semestre 2014, la Société a amorcé la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie. Cette évolution stratégique consiste à construire les centrales pour les vendre ensuite à des tiers-investisseurs.</p> <p>Dans cette perspective, la SAS Wind EcoPower devenue Investeole, filiale à 99,98% de GEP, a acquis, sur fonds propres, 100% des actions de la société SAS Parc Eolien de La Vallée du Don, qui détient tous les droits et autorisations permettant la construction d'un parc éolien de 10MW sur les communes de Nozay, Vay et de Marsac-sur-Don en Loire-Atlantique. Le montant de l'acquisition demeure confidentiel pour des raisons concurrentielles.</p> <p>La Société va construire cette centrale « clés en main » avant de la vendre. En vue de respecter l'étude d'impact environnemental, les travaux ont été décomposés en deux phases : la première a débuté en début d'année 2014 et a été interrompue au printemps afin de préserver la nidification des oiseaux ; la seconde phase a repris début septembre.</p> <p>Global EcoPower a annoncé également la signature d'un contrat pour l'acquisition des actions d'une société support de programme (SSP) qui détient tous les droits et autorisations permettant la construction d'un autre parc éolien d'une puissance installée de 10 MW dans les Ardennes. La centrale se composera de cinq aérogénérateurs de 78 mètres de hauteur de moyeu et d'une puissance unitaire de 2MW. Le contrat a été signé sous plusieurs conditions suspensives au bénéfice de GEP. La signature</p>

		<p>définitive est prévue pour le 24 novembre 2014. A cette date, GEP envisage d'acquérir les actions au nom de la Société.</p> <p>Le montant de l'acquisition demeure confidentiel pour des raisons concurrentielles.</p> <p>Pour mener à bien son objectif de vendre les centrales une fois construites la Société entend lever des fonds afin d'acquérir elle-même les droits des projets identifiés, de les construire puis de les vendre à des tiers.</p> <p>Jusqu'à présent, le groupe construisait des centrales pour les vendre avant construction. Le projet du Parc de la Vallée du Don inaugure un nouveau business model pour Global EcoPower qui pour la première fois souhaite construire, exploiter puis éventuellement vendre après construction.</p> <p>Ainsi, Global EcoPower a annoncé le 29 septembre 2014 le lancement d'une émission obligataire d'un montant maximum de 4,9 M€ réalisée par sa filiale non cotée Investeole. Cette émission obligataire d'une durée de 4 ans est subordonnée et non constitutive d'une offre au public de titres et est garantie par Global EcoPower.</p> <p>L'émission obligataire participe au financement de la construction de la centrale éolienne «Parc Eolien de la Vallée du Don », d'une capacité installée de 10MW (5 turbines de 2 MW chacune), afin de l'exploiter, puis de la vendre éventuellement à un tiers investisseur. Elle financera à titre accessoire (32,6% environ) les besoins nés de l'exploitation courante de ce projet ainsi que ceux destinés à permettre de saisir d'autres opportunités d'investissements éoliens.</p> <p>L'emprunt obligataire sera complémentaire à un financement bancaire à taux fixe octroyé à la société PARC EOLIEN DE LA VALLEE DU DON, en cours de négociation, d'environ 12.000.000 d'euros sur une durée de 15 ans, garanti par plusieurs sûretés réelles corporelles et incorporelles adossées aux actifs et revenus de la centrale.</p> <p>L'emprunt sera remboursé par anticipation de plein droit dans l'hypothèse où, au 31 mars 2015, le besoin global de financement externe (tel que ce terme est défini dans les Termes et Conditions régissant l'émission) ne serait pas satisfait à hauteur d'au moins 80%, sans séquestre du prix de souscription garantissant le remboursement.</p> <p>Il est précisé que cet emprunt obligataire est ouvert en France uniquement.</p> <p>La souscription des obligations intervient sans offre au public de titres en application de l'article L. 411-2-1-1° du Code monétaire et financier, tel que précisé par l'article 211-2-2° du Règlement général de l'AMF (offre dont le montant total est inférieur à 5 millions d'euros). Elle ne donne en</p>
--	--	---

		<p>conséquence pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.</p> <p>En application de l'article L. 341-10-4° du Code monétaire et financier, les obligations ne pourront faire l'objet d'aucune opération de démarchage telle que définie par l'article L. 341-1 du Code monétaire et financier.</p> <p>La documentation relative à l'émission obligataire ne pourra donc être communiquée que sur demande de la part des investisseurs.</p> <p>Les obligations ne pourront faire l'objet d'aucune demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou organisé.</p> <p>Ainsi, Global EcoPower financera lui-même, par le biais de l'emprunt bancaire et de l'emprunt obligataire, la construction de la centrale de la Vallée du Don, avant de l'exploiter puis éventuellement de la vendre à un tiers.</p> <p>Fort de son expérience et de ses résultats en France, l'objectif de Global EcoPower est de démarrer en 2014 une activité dans les pays émergents les plus stables pour y développer et construire, pour le compte de tiers investisseurs, des centrales solaires PV et des centrales éoliennes</p> <p>A l'exception des indications mentionnées ci-dessus, la Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice en cours.</p>
B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	<p><u>Organigramme à la date du visa sur le Prospectus</u></p> <p><u>% du capital et des droits de vote</u></p>



		Farasha Holding* - Structure commune aux managers	481 310	10,22%	10,22%																		
		Grégory SANTANDER	50 839	1,08%	1,08%																		
		Total concert	1 247 233	26,49%	26,49%																		
		Gauthier HUET	318 600	6,77%	6,77%																		
		Richard VAN SCHARNER	766 800	16,29%	16,29%																		
		Flottant	2 375 133	50,45%	50,45%																		
		Total	4 707 766	100%	100%																		
		<p>* Farasha Holding est une SARL marocaine immatriculée sous le numéro 36503 au registre du commerce de Tanger, détenue indirectement à parts égales par Mr SANTANDER et Mr PERRET. M Jean-Marie SANTANDER est le gérant de la SARL.</p> <p>A la date du présent document, l'ensemble des actionnaires de la Société bénéficie de droits de vote simple pour les titres qu'ils détiennent.</p> <p>Aucun actionnaire ne dispose seul d'une majorité des droits de vote pour ce qui relève des décisions des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.</p> <p>La Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L233-3 du code de commerce.</p> <p>Par ailleurs, Monsieur Jean-Marie SANTANDER, Monsieur Philippe PERRET, Monsieur Grégory SANTANDER et la société Farasha Holding agissent de concert.</p>																					
B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	<p>Les données annuelles présentées ci-dessus ont été auditées par le commissaire aux comptes.</p> <p>Les données semestrielles ci-dessous ont fait l'objet d'un examen limité du commissaire aux comptes.</p> <p align="center">Compte de résultat et bilan simplifié :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>En K €</th> <th>2014 (6 mois)</th> <th>2013 (6 mois)</th> <th>2013 (12 mois)</th> <th>2012 (12 mois)</th> <th>2011 (12 mois)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Produits d'exploitation</td> <td>3 072</td> <td>4 089</td> <td>12 709</td> <td>5 668</td> <td>15 680</td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires net</td> <td>2 506</td> <td>4 071</td> <td>12 443</td> <td>5 622</td> <td>16 126</td> </tr> </tbody> </table>				En K €	2014 (6 mois)	2013 (6 mois)	2013 (12 mois)	2012 (12 mois)	2011 (12 mois)	Produits d'exploitation	3 072	4 089	12 709	5 668	15 680	Chiffre d'affaires net	2 506	4 071	12 443	5 622	16 126
En K €	2014 (6 mois)	2013 (6 mois)	2013 (12 mois)	2012 (12 mois)	2011 (12 mois)																		
Produits d'exploitation	3 072	4 089	12 709	5 668	15 680																		
Chiffre d'affaires net	2 506	4 071	12 443	5 622	16 126																		

Ebitda*	159	1460	3 960	1 075	1 316
<i>Marge d'Ebitda**</i>	6%	36%	32%	19%	8%
Résultat d'exploitation	396	1 455	3 318	1 068	1 307
<i>Marge d'exploitation</i>	15,8%	35,7%	26,7%	19,0%	na
<i>Dotations pour dépréciations</i>	0	0	0	0	36 839 ⁽¹⁾
Résultat financier	7	102	103	(21)	(36 951)
Résultat courant av. impôts	404	1 557	3 421	1 047	(35 645)
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	650 ⁽²⁾	302	412	124	-
Résultat exceptionnel	(632)	(429)	(940)	1 064	(517)
Résultat net	(189)	943	1 776	1 925	(36 162)
<i>Marge nette</i>	-7,5%	23,2%	14,3%	34,2%	na
<p>* <i>L'EBITDA correspond à Résultat d'exploitation + dotations aux amortissements et provisions – reprises sur provisions</i></p> <p>** <i>Le taux de marge d'EBITDA est calculé pour l'ensemble de la société (c'est-à-dire le périmètre global de la société qui couvre les centres analytiques des projets éoliens (contrats de constructions) et solaires et le centre analytique des frais généraux, etc).</i></p> <p>(1) Une dotation de 36 737 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2011 suite à la publication du décret du 5 mars 2011 au Journal Officiel détaillant les nouvelles dispositions de rachat de l'électricité photovoltaïque applicables depuis la fin du moratoire mis en place par le décret 2010-1510 du 9 décembre 2010 par le gouvernement français. Ces changements de réglementation sur le solaire intervenus en 2011 ont fortement impactés la valorisation des titres de Solar EcoPower qui développaient des projets solaires. Le test de dépréciation a conduit à inscrire une dotation pour tenir compte des évolutions du portefeuille de projets à développer et des résultats sur les projets achevés.</p>					

(2) Le fonds de commerce est issu de la fusion absorption de la société Solar Eco Power (SEP) il correspond au mali technique de fusion. Selon la réglementation comptable, ce mali technique de fusion n'est pas amorti mais il doit faire l'objet de test de dépréciation et le cas échéant, être déprécié. Au 30 juin 2014, la société a affiné son test de dépréciation par retour d'expérience et benchmark avec les informations disponibles de sociétés comparables. Ce nouveau test consiste à évaluer projet par projet le taux de réalisation des permis de construire selon leur état d'avancement propre à chacun et à déterminer une marge brute normative en fonction de la typologie du projet (centrale au sol, ou complexe agro-solaire). L'application de cette nouvelle estimation implique la constatation au 30 juin 2014 d'une dotation aux provisions exceptionnelles de 650 K€.

En K €	30/06/2014 (6 mois)	31/12/2013 (12 mois)	31/12/2012 (12 mois)	31/12/2011 (12 mois)
Immobilisations incorporelles	3 425	4 075	5	8
Immobilisations corporelles	34	37	37	27
Immobilisations financières	179	177	4 108	4 107
Actif immobilisé	3 639	4 289	4 151	4 143
Stocks	693	443	337	324
Créances	26 434	22 204	8 218	2 184
Trésorerie	2 614	290	1 349	716
Capitaux Propres	5 634	5 822	4 045	50
Dettes financières	4	896	0	3 701
Dettes d'exploitation	8 881	9 679	7 238	3 605
Autres dettes	18 138	9 815	2 651	12
Total bilan	33 460	27 257	14 058	7 368

		- Capitaux propres et endettement :	
		En € - Données non auditées (comptes sociaux)	31/08/2014
		1 - CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
		Total de la dette courante :	0
		faisant l'objet de garanties, de nantissements sans garantie, ni nantissement	
		Total de la dette non courante :	0
		faisant l'objet de garanties, de nantissements sans garantie, ni nantissement	
		Capitaux propres sociaux (y compris résultat au 30	5.634.350
		capital social	1.553.563
		primes d'émission	681.248
		bons de souscription d'actions	2.000
		réserve légale	143.849
		autres réserves	3.442.416
		résultat au 30 juin 2014*	-188.726
		2 - ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	
		A. Trésorerie	1.460.959
		B. Instruments équivalents	
		C. Valeurs mobilières de placement	
		D. Liquidités (A+B+C)	1.460.959
		E. Créances financières à court terme	
		F. Dettes bancaires à court terme	
		G. Part à moins de un an des dettes à moyen et long	
		H. Autres dettes financières à court terme	
		I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	
		J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-1.460.959
		K. Emprunts bancaires à plus de un an	
		L. Obligations émises	
		M. Autres emprunts à plus de un an	
		N. Endettement financier net à moyen et long terme	0
		O. Endettement financier net (J+N)	-1.460.959
		* Le résultat au 30 juin 2014 est issu des comptes semestriels au 30 juin 2014, ayant fait l'objet d'un examen limité du commissaire aux comptes.	
B.8	Informations financières pro forma	Sans objet	
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet	

B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet
B.11	Fonds de roulement net	La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de visa de l'Autorité des marchés financiers sur le présent Prospectus.
Section C - Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	Les 4 707 766 actions composant le capital émis de la Société à la date du Prospectus sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0011289198 - Mnémonique : ALGEP - ICB Classification : 7537 Electricité Alternative - Lieu de cotation : Alternext Paris. Transfert groupe de cotation EA (placement privé) à E2 (sociétés ayant fait une offre au public)
C.2	Devise d'émission	Sans objet
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions émises : Sans objet - Valeur nominale par action : 0,33€
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions de la Société sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation aux bénéfices de la Société et à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Sans objet
C.6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur	Sans objet

	un marché réglementé	
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.</p> <p>La Société a l'intention d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités, notamment le financement de la construction des centrales avant revente, et n'a, en conséquence, pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.</p>
Section D - Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Les facteurs de risques liés à la Société et à son activité concernent :</p> <p>Facteurs de risques liés à la Société</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés, - Risques liés à un unique client à ce jour ; - Risques liés au non-paiement des clients ; - Risques liés aux sous-traitants ; - Risques liés aux activités éoliennes et photovoltaïques de la Société : <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux mesures gouvernementales - Risques liés au nombre limité de projets éoliens ; - Risques liés aux fluctuations du prix des équipements éoliens ; - Risques liés aux évolutions technologiques pour les équipements photovoltaïques - Risques liés à la construction ; - Risques liés aux atteintes à l'environnement naturel et humain lors de la construction des centrales, - Risques liés au raccordement, - Risques liés à la concurrence, - Risques liés à d'éventuels recours de tiers, - Risques liés aux conditions climatiques, - Risques liés à l'évolution des prix de vente de l'électricité, - Risques liés à l'évolution du coût des autres énergies en France, - Risques liés à l'activité de construction de centrales éoliennes ou photovoltaïques avant revente : <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés au développement d'une nouvelle activité, - Risques liés à la recherche de financement, - Risques liés à la volatilité du chiffre d'affaires - Contrôle interne

		<ul style="list-style-type: none"> - Risques sociaux - Risques de liquidité - Risques de marché : <ul style="list-style-type: none"> - Risque de change, - Risque de taux, - Risque sur actions, - Risque de dilution, - Risque hors-bilan, - Risques juridiques - Assurances et couvertures de risque - Risques industriels et liés à l'environnement
D.3	Principaux risques propres à l'opération	<p>Les facteurs de risques liés à l'opération concernent :</p> <p>Facteurs de risques liés à l'offre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volatilité du prix de marché des actions de la Société - Risque lié à l'éventualité de cessions significatives d'actions Global EcoPower - Risque de dilution lié à de futures opérations financières sur le capital de Global EcoPower - L'absence des garanties associées aux marchés réglementés - Risques d'absence de liquidité du titre - Risques liés à la politique de distribution de dividendes
Section E - Offre		

E.1	Montant total net du produit de l'émission	À titre indicatif, le montant total des dépenses liées à l'opération de transfert est estimé à 50 000 euros.
E.2a	Raisons motivant le processus de transfert	<p>Global EcoPower a réalisé son admission sur le marché NYSE Alternext Paris le 24 juin 2013 par transfert du Marché Libre.</p> <p>Le transfert des actions de la Société du groupe de cotation EA (placement privé) à E2 (sociétés ayant fait une offre au public) du marché NYSE Alternext Paris a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'augmenter la liquidité du titre ; - d'accroître la notoriété de la Société ; - de pouvoir faire rapidement appel au marché pour disposer des liquidités nécessaires afin d'acquérir les droits des projets identifiés, de les construire puis de les vendre à des tiers. <p>Au début du second semestre 2014, la Société a amorcé la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie. Cette évolution stratégique consiste à construire les centrales pour les vendre ensuite à des tiers-investisseurs.</p> <p>Global EcoPower a annoncé la signature d'un contrat pour l'acquisition des actions d'une société support de programme (SSP) qui détient tous les droits et autorisations permettant la construction d'un autre parc éolien d'une puissance installée de 10 MW dans les Ardennes. La centrale se composera de cinq aérogénérateurs de 78 mètres de hauteur de moyeu et d'une puissance unitaire de 2MW. Le contrat a été signé sous plusieurs conditions suspensives au bénéfice de GEP. La signature définitive est prévue pour le 24 novembre 2014. A cette date, GEP envisage d'acquérir les actions au nom de la Société.</p> <p>Le montant de l'acquisition demeure confidentiel pour des raisons concurrentielles.</p> <p>Pour mener à bien son objectif de vendre les centrales une fois construites la Société entend lever à moyen terme des fonds sur le marché afin d'acquérir elle-même les droits des projets identifiés, de les construire puis de les vendre à des tiers.</p> <p>Dans le cadre du transfert des actions de la Société du groupe de cotation EA à E2, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.</p> <p>Cependant, la Société envisage la mise en œuvre d'une opération de levée de fonds sur le marché à moyen terme.</p>

E.3	Modalités et conditions de l'offre	Calendrier du transfert : 13 octobre 2014 : Visa de l'AMF sur le Prospectus 14 octobre 2014 : Publication d'un communiqué de presse par la Société 14 octobre 2014 : Avis de NYSE Alternext Paris de transfert de groupe de cotation des actions 16 octobre 2014 : Cotation des actions Global EcoPower sur le groupe de cotation E2
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre	Sans objet
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	<ul style="list-style-type: none"> - Nom de la société émettrice : Global EcoPower - Conventions de blocage : Sans objet
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre	Sans objet
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Il n'existe pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur.